



I N F O N Z

Echos des syndicats et sections syndicales de
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



N° 37 - 5^{ème} année : octobre 2018

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

Permanence Juridique : Mardi après-midi sur rendez-vous

Permanence AFOC : sur rendez-vous

Permanence Retraités : Jeudi après-midi

Commission Exécutive Confédérale FO

(Extrait de la délibération du 17 oct. 2018)

« Les récentes déclarations de M. Delevoye sur les retraites confirmant la préparation d'un régime universel par points ... prélude à la destruction de tous les statuts, la précarisation accélérée dans toutes les entreprises, qui sont la marque de toute la politique du quinquennat ... confirment si besoin était, la force et la justesse de l'orientation décidée au dernier congrès confédéral ...

... pour préserver notre confédération,
... et contrecarrer l'odieuse campagne dont nous sommes l'objet ... La CE estime que les agissements totalement contraires à nos valeurs fondamentales doivent être immédiatement stoppés et qu'un fonctionnement conforme à nos traditions doit être immédiatement rétabli. La CE décide la convocation d'un Comité Confédéral National extraordinaire les 21 et 22 nov. 2018, prenant acte de la démission du Secrétaire Général. »

Unanimité moins 3 voix



9 octobre 2018

Grèves et manifestations
interprofessionnelles



FO signe six accords de refondation du dialogue social chez AIRBUS

Nous avons demandé des précisions à **Frédéric David**, secrétaire du syndicat de l'usine Airbus à St-Nazaire.

Infonz : peux-tu nous donner le contexte de ces négociations ?

Frédéric : le syndicat FO a négocié durant 9 mois avec la Direction sur les conséquences de la « loi travail » et de la mise en place des CSE (comité social d'entreprise). Il s'agissait pour nous de préserver les moyens nécessaires à l'exercice de l'action syndicale et du dialogue social dans le groupe Airbus. FO vient de signer 6 accords qui vont redéfinir le droit syndical et les structures représentatives au sein d'AIRBUS



Infonz : quelles sont les avancées obtenues ?

Frédéric : FO a notamment obtenu la création d'un nouveau mandat « supra légal », le Représentant de la Vie Sociale (RVS)¹. Ils ne seront pas élus mais désignés par les organisations syndicales représentatives : 350 mandats répartis au prorata de la représentativité dans chacun des sites. Pour St-Nazaire, il y en aura 27.

Par ailleurs, des dispositions spécifiques d'accompagnement (aide aux reclassements internes, externes, aménagements de fin de carrière ...) sont prévues pour les délégués dont les mandats ne seront pas reconduits à compter du 1er janvier 2020.

Les élus titulaires du CSE (28 à St-Nazaire) pourront être à temps plein (10 à St-Nazaire) ou disposer de 30 h. de délégation par mois (les 18 autres). Parmi les 28 suppléants, 10 auront les 30 h de délégation. C'est le syndicat qui fera les désignations.

¹ Les RVS sont en charge : de contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE - de traiter des questions, difficultés ou attentes des salariés ... - de participer à la régulation des relations du travail sur leur périmètre ou secteur... - de remplir le rôle de capteur des situations à risque ... - de représenter leur OS sur leur périmètre ou secteur de désignation.

Infonz : ces mesures limitent-elles les conséquences négatives de la loi ?

Frédéric : oui, nos négociateurs (Philippe Fraysse, Yvonnick Dréno et Dominique Delbouis) fortement soutenus par notre Secrétaire général Frédéric Homez, ont bien travaillé.

Pour autant il y a un recul important par rapport à l'accord précédent : la diminution des heures de délégation reste très importante pour notre syndicat : on passe à St-Nazaire de 3500 h par mois à 1900 h, soit 40 % en moins.

Nous allons devoir nous organiser différemment.

Sécurité privée : une nouvelle section FO à Pornic

Après un travail de plus de 6 mois, nous venons de créer une section FO dans la société LF Sécurité basée sur PORNIC, employant environ 50 agents de sécurité.



Au terme du 2^{ème} tour des élections professionnelles, FO est représentative à 100 % dans la société pour le 1^{er} tour et obtient tous les élus (2 titulaires et 2 suppléants) malgré la présentation de candidats libres.

Depuis ces élections, la mauvaise volonté de la Direction de cette entreprise se heurte à la détermination de notre syndicat à désigner un délégué syndical FO et à faire valoir le droit syndical.

Notre syndicat continue de s'implanter dans les entreprises de Loire-Atlantique afin de faire respecter et de défendre les droits des agents de sécurité.

Info de Bruno Potier

Succès de l'Assemblée de rentrée : 600 militants du département réunis à Couëron le 5 octobre



De nombreux militants de l'UL étaient présents le 5 octobre à l'assemblée de Couëron marquée par le discours de Pascal Pavageau, de Michel Le Roch', secrétaire de l'UD 44, et de 9 responsables de syndicats du département.

« Ras le bol » au Bloc Opérateur de la cité sanitaire !

Suite au manque de personnel et au non remplacement des agents travaillant au Bloc Opérateur, les derniers survivants ont profité du jour de grève nationale du 9 oct. pour exprimer leur colère.



Une rencontre en urgence, sollicitée par le syndicat FO en collaboration avec le personnel, a eu lieu lundi 8 octobre à 12h, entre la Direction et une délégation d'infirmières du bloc, accompagnée de FO et du syndicat CFDT de la clinique de l'Estuaire.

Lors de cette rencontre, le personnel présent ayant pu exprimer ses difficultés, la Direction a décidé de faire un bilan hebdomadaire des effectifs afin d'adapter l'activité.

Cela pourrait se traduire par la fermeture spontanée de salles du bloc opératoire lors d'un manque de personnel, afin de garantir la sécurité de tous ...

Une nouvelle organisation doit être réfléchie et mise en place rapidement afin de maintenir un service adapté et sécurisé pour les usagers ainsi que pour le personnel du bloc.

Actuellement une infirmière de bloc doit effectuer le travail de deux personnes. Ce qui les oblige à prendre leur pause repas vers 15h.

L'organisation syndicale FO soutient cette équipe et reste vigilante afin que ce personnel en épuisement professionnel puisse travailler dans de meilleures conditions.



Info Gaël Leturque

Bercy refuse d'exonérer de taxe foncière la cité sanitaire de Saint-Nazaire !

Une "double peine" pour le CH de Saint-Nazaire et la clinique mutualiste de l'Estuaire.

Subissant déjà de plein fouet le poids financier du « partenariat public-privé » contracté pour bâtir la cité sanitaire, Bercy refuse maintenant l'exonération de taxe foncière. La raison : la cité sanitaire n'est pas reconnue établissement public de santé ! La cité sanitaire se voit infliger le paiement de la taxe foncière sur les propriétés bâties : près de **630 000 € chaque année !**



Aucune exonération ne lui est en effet accordée par les services fiscaux contrairement à ce qui est d'ordinaire appliqué aux établissements publics de santé. Dans ses anciens locaux, le CH de Saint-Nazaire en était pourtant exonéré A suivre.

Elections des représentants des locataires de SILENE-HABITAT du 20 nov. au 6 décembre



Les candidats AFOC de l'UL :

Stéphane LECERF - (*L'Odysée Rue Henri Gautier*)
Jeanne JUBERT-GRANGIER - (*Suzanne Lenglen*)
Franck SCULO - (*La Bouletterie*)
Jacqueline RABAUX - (*Kefaouët*)
Sylvain DUVAL - (*Cardurand*)
Michèle CASATI - (*Gambetta*)
Daniel ALLAIS - (*Pointcaré*)
Martine LEVRAUD - (*Mélisande*)

Le service juridique de l'UL est au travail !

Cet été, l'activité du service juridique s'est principalement résumée à la signature de **protocoles transactionnels** pour régler des litiges avec des employeurs.

Sans entrer dans le détail de ces protocoles - la clause de discrétion nous l'interdisant - on peut cependant dire que :

- ces accords avec les employeurs pour éteindre des litiges naissants ou en cours ont été **financièrement très intéressants pour les salariés concernés**. Il n'est même pas sûr du tout qu'en allant au terme d'une procédure prud'homale nous aurions gagné autant !

- ces accords n'ont pu être conclus avec les employeurs **qu'en pointant dans le détail et avec précision toutes les infractions qu'ils commettaient** (non-respect des temps de travail, non majorations des heures complémentaires ou supplémentaires, non-respect des amplitudes de travail ou des temps de repos etc.) ou tous les manquements à l'égard de leurs salariés (en particulier le manquement à l'obligation de sécurité de résultat).



Suite aux lois El Khomri et Macron-Pénicaud, le **Code du travail est devenu moins favorable aux salariés**.

Nous compensons donc en fouillant beaucoup plus nos dossiers de façon à faire apparaître tous les manquements des employeurs, y compris ceux que les salariés concernés n'avaient pas vu.

Nous sommes donc satisfaits des dossiers que nous avons traités au cours des 3 derniers mois et nous pouvons affirmer que l'activité juridique de notre UL continue de battre son plein : nous recevons en moyenne 2 à 3 salariés par semaine à notre permanence du mardi après-midi ... sans parler des problèmes réglés directement par téléphone.

Pour le service juridique de l'UL : Philippe JOULAIN

Agenda

- Mardi 27 novembre : CE de l'UL
- Du 20 nov. au 6 déc. : élections HLM - SILENE
- Jeudi 6 décembre : élections dans la Fonction Publique

A noter :

- Jeudi 7 février 2019 : AG de l'Association des retraités

Association des retraités : adhésion à une Mutuelle de groupe

L'association travaillait depuis plusieurs années pour mettre en place une mutuelle de groupe.



La MGEN (mutuelle générale de l'éducation nationale) a été retenue comme meilleure mutuelle, aussi bien en remboursements qu'en cotisations.

Le 7 août, le conseil d'administration de l'association, réuni en séance extraordinaire, a étudié points par points les modalités de ce contrat et, après discussion, **a voté à l'unanimité des présents l'adhésion de groupe à la mutuelle MGEN.**

Elle prendra effet le 1^{er} janvier 2019.

La résiliation des anciennes mutuelles devra se faire impérativement pour le 31 octobre.

Pour plus de renseignements, rendez-vous aux permanences à l'UL du jeudi de 14h à 17h



**Retrouvez tous les numéros d'INFONZ
Sur www.ulfonz44600.fr**

Contact : Gérard Le Mauff 07 81 10 38 18
lemauff.gerard@free.fr